

Solidaire



Bébédom Hauts-de-Seine

Guide des parents

Allocation départementale accueil du jeune enfant



#DépartementSolidaire

www.hauts-de-seine.fr



BÉBÉDOM Hauts-de-Seine

Chaque année, plus de 20 000 enfants naissent dans les Hauts-de-Seine. Dès qu'une naissance s'annonce, la question du mode d'accueil pendant la journée de travail s'impose aux parents. Elle est même souvent cruciale. Aides aux familles ou financements alloués aux structures d'accueil du jeune enfant, les réponses du Département sont nombreuses. L'allocation BEBÉDOM Hauts-de-Seine est l'une d'entre elles. Aujourd'hui, nous modernisons la gestion de cette prestation. Elle est désormais dématérialisée par l'intermédiaire du CESU (chèque emploi service universel), plus sûr, plus simple, plus rapide.

Georges Siffredi

Président du Département des Hauts-de-Seine

ALLOCATION BÉBÉDOM

Le Département des Hauts-de-Seine soutient financièrement depuis plusieurs années les parents qui ont fait le choix d'un mode de garde individuel afin de les aider à concilier vie familiale et responsabilités professionnelles. En 2018, ce sont 8 945 familles qui ont bénéficié de l'allocation bébédom pour un budget de 7,1 M €.

Puis-je prétendre à l'allocation Bébédom ?

L'allocation bébédom est accordée aux familles résidant dans les Hauts-de-Seine, ayant un enfant de moins de trois ans qui ont recours exclusivement à une assistant(e) maternel(le) ou parental(e) pour la garde de leur enfant. Cette aide mensuelle de 110€ ou 220€ est versée mensuellement en fonction des ressources du foyer, en complément de la prestation de la CAF « complément de libre choix du mode de garde (PAJE) ».

Pour en savoir plus :
www.hauts-de-seine.fr/bebedom

Quelles sont mes obligations ?

En tant qu'employeur d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou parental(e) vous devez :

- être immatriculé au PAJEMPLOI (www.pajemploi.urssaf.fr)
- déclarer les salaires et heures effectuées par votre salarié(e) via ce même organisme

IMPORTANT

Pour pouvoir être payé en CESU préfinancés, votre intervenant doit au préalable être affilié au Centre de Remboursement des CESU (CRCESU)

Cette démarche est gratuite !

Vous pouvez également affilier votre intervenant au CRCESU (le dossier d'affiliation est disponible en ligne sur www.cr-cesu.fr)

Comment me sera versée l'allocation Bébédom ?

Votre demande est instruite par les services du Département dès lors que votre dossier est complet.

Le montant de l'allocation Bébédom est crédité chaque mois sous forme de chèque emploi service universel dématérialisé (**e-CESU**) sur votre espace en ligne sécurisé afin de payer en partie les heures effectuées par votre assistant(e) maternel(le) ou parental(e).

Pour la bonne gestion de votre compte CESU, pensez à informer le Département de tout changement de mail.

Quelle est la date limite d'utilisation de l'aide ?

Le montant des CESU de l'année N est utilisable jusqu'au 31 janvier N+1 (N= année du millésime).

Comment payer mon intervenant avec le e-CESU ?

En fin de mois, vous vous connectez sur votre espace personnel avec vos identifiants (code CESU qui vous sera transmis par mail et votre mot de passe à créer lors de la première connexion) et vous renseignez les heures effectuées par votre assistant(e) maternel(le) ou parental(e).

Vous payez son salaire net (majoré de 10% pour les congés payés) avec tout ou partie de votre compte CESU et au centime près.

Si nécessaire, vous pouvez compléter le salaire par un autre mode de paiement.



Le virement est effectif sous 48 heures. Vous retrouvez l'historique de vos paiements et le montant disponible en e-CESU à tout moment depuis votre compte. C'est rapide et sécurisé !

PAIEMENT DE L'INTERVENANT

Étape 1 - Créez votre compte de paiement en ligne

1. Allez sur le site internet
www.cheque-domicile.fr

2. Cliquez sur le bouton
« Mon espace utilisateur »

3. Connectez-vous à votre compte
de paiement en ligne

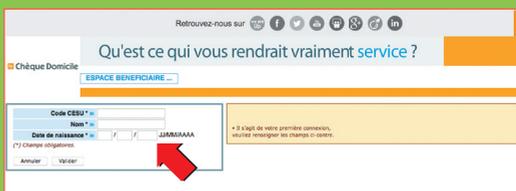
Lors de la 1^{re} connexion, renseignez
les informations suivantes :

- votre **code CESU** qui vous a été
transmis par mail
- votre **nom**
- votre **date de naissance**
- cliquez ensuite sur « Valider »

Renseignez votre adresse mail et
votre mot de passe et cliquez ensuite
sur « Valider »

Pour les prochaines connexions :
renseignez uniquement
votre **code CESU** et
votre **mot de passe**

4. Votre espace personnalisé
s'affiche à l'écran :



Chèque Domicile **ESPACE BÉNÉFICIAIRE ...**

Mon compte | Mes intervenants | Payer mon intervenant | Historique | Ma fiche | Mes demandes | Nous contacter

Nous sommes le 14/05/2019

Mme SYLVIE BOMER
Bienvenue sur votre Espace bénéficiaire

Votre solde CESU :
1 000,00 €

DETAIL DE MON COMPTE

Montant total disponible €

Mes Chèques Domicile CESU[†] : montant disponible € [Plus de détails](#)

[†] Si vous avez des Chèques Domicile CESU, enregistrez-les dans « Plus de détails »

Conservez bien votre adresse mail, votre mot de passe et votre
code CESU pour pouvoir les utiliser facilement chaque mois.

PAIEMENT DE L'INTERVENANT

Étape 2 - Payez votre intervenant en ligne

1. Depuis votre espace personnalisé :

- cliquez sur l'onglet « *Mes intervenants* »
- Ajoutez votre ou vos intervenants en renseignant le code NAN attribué à chacun de vos intervenants par le Centre de remboursement du CESU (CRCESU). Demandez-le à votre intervenant.
- Le nom de votre intervenant apparaît, cliquez ensuite sur « *Valider* »

Chèque Domicile | ESPACE BÉNÉFICIAIRE

Mon compte | **Mes intervenants** | Payer mon intervenant | Historique | Ma fiche | Mes demandes | Nous contacter

Nous sommes le 14/05/2019

3 Rechercher un intervenant

Vous connaissez le code NAN de votre intervenant...
(= Numéro d'Affiliation National)

Code NAN : Rechercher

Vous n'avez pas de code NAN ?

* L'employeur à domicile ou vous remettre un code NAN avec 9 caractères (ex: 012345678) ou renseigner, vous indiquant dans la case "pai" (0123456), uniquement les caractères qui précèdent l'astérisque.

Vous ne connaissez pas le code NAN de votre intervenant, effectuez une recherche par nom.

Nom :
Prénom :
Date de naissance* : JJMM/AAAA
Code postal* :

Rechercher

(*) Champ obligatoire.

2. Toujours depuis votre espace personnalisé :

- cliquez sur l'onglet « *Payer mon intervenant* »
- sélectionnez l'intervenant de votre choix
- choisissez le type de prestation « *garde d'enfant* »
- renseignez la période d'emploi

Indiquez le nombre d'heures effectuées

Indiquez le montant du tarif horaire (au minimum le SMIC)

Mon compte | Mes intervenants | **Payer mon intervenant** | Historique | Ma fiche | Mes demandes | Nous contacter

Nous sommes le 15/05/2019

Mme SYLVIE BOMER
Bienvenue sur votre Espace bénéficiaire

Votre solde CESU : 1 000,00 €

1- Intervenant ou prestataire
Gardoso maria Voir la fiche

2- Prestation effectuée
Garde d'enfant

3- Période Le renseignement de ces champs n'est pas obligatoire. Vous devez effectuer vos déclarations auprès de vos organismes habituels (CNCESU, CAF). Pour un calcul automatique des sommes à régler, renseignez les champs ci-contre.

du : 01 / 04 / 2019
au : 30 / 04 / 2019

Heures effectuées : 35.00 h
Tarif horaire : 13.00 €
Total Net à payer : 455.00 €

Vérifiez bien votre période car vous ne pourrez pas la modifier, une fois le paiement validé.

4- Sélectionnez vos moyens de paiement

Mes Chèques Domicile CESU*, montant disponible : 0,00 €
Vous avez des Chèques Domicile CESU en votre possession et vous ne les voyez pas dans le tableau, [cliquez ici](#)

Sélection	N° de chèque	Financier	Date de distribution	Validité	Valeur
Aucun chèque					
Sous total du règlement en Chèques Domicile CESU					0,00 €
<input checked="" type="checkbox"/>	Mes e-CESU Chèque Domicile, montant disponible :			780,00 €	
Saisir le montant à régler en e-CESU Chèque Domicile					220 €
Total du règlement					220,00 €
Complément qu'il vous reste à payer					235,00 €

Le montant total à payer apparaît

Sélectionnez vos moyens de paiement :

- cochez « *Mes chèques e-cesu Chèque Domicile* »
- Indiquez le montant réglé en e-Cesu

» 4. Sélectionnez vos moyens de paiement

Mes Chèques Domicile CESU*, montant disponible : 0.00 €
Vous avez des Chèques Domicile CESU en votre possession et vous ne les voyez pas dans le tableau, [cliquez ici](#)

Sélection	N° de chèque	Financier	Date de distribution	Validité	Valeur
Aucun chèque					
Sous total du règlement en Chèques Domicile CESU					0.00 €
<input checked="" type="checkbox"/> Mes e-CESU Chèque Domicile, montant disponible : 780.00 €					
Saisir le montant à régler en e-CESU Chèque Domicile					<input type="text" value="220"/>
Total du règlement					220.00 €
Complément qu'il vous reste à payer					235.00 €

Le montant pris en charge par le Département apparaît.

Votre reste à charge est à régler directement auprès de votre intervenant par le moyen de paiement de votre choix (chèque ou virement bancaire).

Le montant restant à votre charge apparaît également.

- Cliquez sur « *Suivant* » : le récapitulatif des informations saisies apparaît.
- Cliquez sur « *Valider le paiement* »

N'oubliez pas de déclarer les heures réalisées par votre intervenant auprès du PAJEMPLOI.
www.pajemploi.urssaf.fr

Découvrez vos autres services en ligne !

Mon compte | Mes intervenants | Payer mon intervenant | Historique | Ma fiche | Mes demandes | Nous contacter

Dans « *Mon compte* » :

- consultez à tout moment votre montant disponible en e-Cesu.

Dans « *Historique* » :

- visualisez tous les paiements que vous avez effectués depuis votre espace.

Dans « *Ma fiche* » :

- retrouvez vos informations personnelles.

Dans « *Nous contacter* » :

- posez vos questions sur l'utilisation de la plateforme de paiement en ligne.

Pour toute question sur le paiement en e-CESU Bébédome

0 806 804 033

(Service gratuit + prix d'un appel)

Du lundi au vendredi de 9h à 19h
sauf jours fériés

Pour toute question sur l'affiliation de votre intervenant

Mail : info.crcesu@crt.asso.fr

Site web : www.cr-cesu.fr

